

Description du poste d'ancien président

L'ancien président de la Canadian Association of Swine Veterinarians-Association Canadienne des Vétérinaires Porcins (CASV-ACVP) est un cadre du Conseil. Le membre occupant ce poste :

1. Est membre en règle de la CASV-ACVP;
2. Est l'un des administrateurs du Conseil;
3. Se rapporte au président du Conseil;
4. Collabore avec le président pour élaborer et mettre en œuvre des pratiques et procédures qui soutiennent les opérations de l'Association afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience;
5. Est tenu informé par le président et le directeur exécutif des enjeux intéressant la CASV-ACVP;
6. Exerce une fonction de liaison avec les comités de la CASV-ACVP en assurant le suivi des requêtes du Conseil ou des groupes externes concernant les énoncés de position, les données techniques, etc.;
7. Rappelle aux présidents des comités les échéanciers des rapports annuels qui seront inclus dans la documentation de l'AGA;
8. Exerce une fonction de liaison avec les associations régionales de vétérinaires en contactant les présidents régionaux sur une base trimestrielle, p. ex. les conférences téléphoniques trimestrielles;
9. À la demande du président, sert en différentes capacités, y compris apporter son aide et siéger aux comités, établir des contacts au nom de la CASV-ACVP, etc.; et
10. Assume d'autres responsabilités assignées par le Conseil.

Dernière version révisée et approuvée par le Conseil : 22 février 2018.